



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide médicale

Question écrite n° 32405

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation alarmante de la mortalité infantile et maternelle dans les pays en voie de développement. Le Sommet du millenium en 2000 avait pour ambition de réduire en quinze ans de 66 % la mortalité infantile et de 75 % la mortalité maternelle dans ces pays. Il est cependant à craindre que les pays en voie de développement ne soient pas en mesure d'atteindre cet objectif, faute de moyens et de volonté politique suffisants. Selon un rapport récent de l'OMS en effet, un enfant sur onze meurt avant d'atteindre l'âge de cinq ans dans les pays pauvres, contre un sur cent quarante-trois dans les pays riches, et une tendance vers une amélioration de cette situation n'est pas perceptible. Elle souhaite donc savoir ce que le Gouvernement entend entreprendre, aussi bien à titre personnel qu'au sein de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations unies, pour aider les pays en voie de développement à pouvoir respecter les engagements pris lors du Sommet du millenium en matière de mortalité infantile et maternelle.

Texte de la réponse

La réduction des deux tiers du taux de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la réduction des trois quarts du taux de la mortalité maternelle sont effectivement, parmi les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ceux qui posent le plus grand défi à la communauté internationale, notamment en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne. Il convient cependant de souligner que la réalisation de ces objectifs dépendra en partie des progrès enregistrés au regard des autres OMD, notamment en matière de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, d'environnement durable et de lutte contre le VIH-sida, le paludisme et autres maladies. Ainsi, dans certaines régions d'Afrique, l'épidémie de VIH-sida alourdit sensiblement la mortalité de la mère et celle de l'enfant : en plus de la transmission mère-enfant du VIH, près d'un million d'enfants meurent chaque année dans les pays en voie de développement des suites du décès de leur mère. Au regard de ces enjeux, la France a considérablement renforcé, ces dernières années, la part de son aide publique au développement consacrée aux actions de coopération en matière de santé et accorde une attention particulière à la santé de la mère et de l'enfant. Sur le plan multilatéral, outre les contributions françaises aux budgets ordinaires des différentes institutions et agences concernées des Nations unies, comme l'OMS ou l'UNICEF, et une contribution de 150 millions d'euros par an au Fonds mondial de lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme, le Président de la République a souhaité que la France s'engage dans le nouvel effort pour la protection des enfants des pays en voie de développement contre les principales maladies que l'on peut prévenir par la vaccination. La France mobilisera, à cet effet, au total 45 millions d'euros sur la période 2004-2006, pour soutenir d'une part l'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite (30 millions d'euros), dans le cadre du Plan d'action santé adopté par la France et ses partenaires du G 8 à l'occasion du sommet d'Évian du 2 juin 2002, et, d'autre part, l'alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, plus connue sous le nom de GAVI, à hauteur de 15 millions d'euros. Enfin, la France soutiendra sur les crédits du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) de l'OMS à travers un projet de 2,5 millions d'euros. L'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite est par ailleurs fortement

soutenue par l'Union européenne avec une contribution de 27 millions USD sur la période 1988-2002 et de 41 millions USD pour la période 2003-2005. Dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), un projet d'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins obstétricaux d'urgence, dit « Aquasou », approuvé fin 2001 et doté d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros, soutient plus directement nos partenaires africains dans leurs efforts pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales. Ce projet consolide et renforce les volets ou les actions dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant que l'on retrouve dans la plupart de nos projets en matière de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32405

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 572

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2004